

OLLN 2.0



**MR**

# Notre projet de Ville !

Programme de la liste OLLN 2.0 pour les élections  
communales du 14 octobre 2018



*Ensemble, autrement !*

Bénédicte Kaisin-Casagrande, Avenue Maréchal Montgomery 5 à 1340 Ottignies-LLN  
Tél. : 0476.23.74.55 – <http://www.olln20.be>

## Table des matières

Introduction.....	4
Chapitre 1 – La démocratie participative : valoriser l’engagement citoyen .....	4
Chapitre 2 – Une administration locale à l’écoute et des services performants.....	6
2.1. Les autorités .....	6
2.2. Les équipements publics .....	7
2.3. Les services administratifs.....	8
2.4. Le Centre public d’action sociale (CPAS).....	8
2.5. Les finances communales.....	10
Chapitre 3 – Favoriser l’activité locale. ....	12
3.1. Commerces – emplois – tourisme – folklore .....	12
Développer les commerces et l’économie.....	12
L’emploi.....	13
Le tourisme.....	14
Folklore, patrimoine et festivités .....	15
Chapitre 4 – Bien vivre près de chez soi.....	15
4.1. La sécurité .....	15
4.2. L’environnement et la propreté.....	18
Amélioration du cadre de vie – Rénovation urbaine - Travaux .....	18
Les espaces verts .....	20
Développement durable .....	20
La commune, un environnement .....	22
La propreté.....	24
4.3. L’enseignement et la petite enfance.....	27
L’enseignement communal .....	27
La petite enfance .....	28
4.4. Le vivre ensemble.....	30
Les seniors .....	30
Les jeunes .....	31
Les personnes en situation d’handicap.....	33
4.5. Le bien-être animal .....	35
4.6. Le sport et la santé .....	36

Le sport.....	36
La santé.....	38
4.7. La culture.....	39
Chapitre 5 – Une utilisation harmonieuse de l’espace. ....	41
5.1. La mobilité.....	41
5.2. L’aménagement du territoire.....	45
5.3. Le logement.....	49

## Introduction

Nous vous présentons notre programme électoral pour les élections qui se tiendront le 14 octobre 2018

Ce projet de ville est le fruit d'un processus de réflexion interne long de plusieurs années combiné aux résultats de nombreux échanges avec les citoyens et autres, acteurs de terrain.

Beaucoup de propositions sont neuves mais certaines, vous le verrez, avaient déjà été proposées dans nos programmes en 2000, 2006 ou 2012.

## Chapitre 1 – La démocratie participative : valoriser l'engagement citoyen

La « démocratie participative » est le complément indispensable de la « démocratie représentative ». Elle fait partie de notre ADN. Elle enrichit la vie locale et aide à la prise de décision grâce à l'apport de chacun.

Nous considérons que **la commune doit être un espace de dialogue, de participation et de transparence.**

Le citoyen est naturellement proche des problématiques communales. Elles le touchent au quotidien. Voter une fois tous les six ans est insuffisant pour relayer ses attentes. La population doit pouvoir être informée mais également consultée.

La consultation populaire sur l'extension de l'Esplanade que nous avons-nous-mêmes initiée est le meilleur exemple d'une démocratie directe réussie.

Pour notre groupe, **la participation citoyenne n'est pas qu'un slogan.** Pour qu'elle existe, il faut prendre des **initiatives concrètes** : diffuser des informations à temps, organiser des consultations avec un affichage clair et visible de tous les riverains et mettre en place de véritables plateformes de participation citoyenne.

Nous souhaitons faire **participer les citoyens** et mieux les informer en toute transparence. Il est important aussi pour nous d'informer des décisions prises les citoyens qui œuvrent dans les conseils consultatifs comme par exemple la commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM).

## **Nous proposons :**

- Pour les grands projets immobiliers (+ de 15 logements), au-delà de l'affichage, nous engageons à donner une **information individuelle aux riverains** (dont l'envoi d'un courrier avec un questionnaire à remplir, les citoyens n'étant pas tous informatisés).
- Les réclamations doivent être **comptabilisées correctement** et chaque réclamant doit être avisé personnellement du traitement donné.
- De faire un retour trimestriel vers la CCATM pour informer les membres de la suite donnée ou pas à leurs avis.
- Lors des conseils communaux, les dossiers d'urbanisme doivent comprendre obligatoirement le **détail de ces réclamations** pour la bonne information de tous les mandataires.
- Outre la communication du Bulletin communal, **de mieux diffuser les informations locales** via les réseaux sociaux en créant **une page interactive** dont l'objectif sera de relayer tous les renseignements nécessaires et de récolter les remarques des citoyens.
- D'encourager la participation des citoyens à la vie communale en **soutenant les comités de quartiers et autres initiatives citoyennes**.
- **De faire de la démocratie participative une compétence échevinale** : il ne s'agit pas d'augmenter le nombre d'échevins mais de rendre l'un d'entre eux responsable de l'animation de la démocratie participative, en ce compris la prise de contacts avec les comités de quartier.
- D'organiser **plus de réunions d'informations** à destination des habitants pour des projets impactant leur quartier et de mieux prendre en compte les remarques émises.
- De lancer une **application** pour smartphones et tablettes et un portail sur le web qui donnerait la possibilité à chacun **d'interagir en temps réel avec les autorités communales** (par ex pour signaler des problèmes de propreté, de stationnement, d'enneigement...).
- De **créer une boîte à idées** : permettre aux citoyens de proposer au Collège des projets via Internet ou par courrier ; ceux-ci devant avoir une portée pour l'ensemble des habitants.

**La démocratie participative** implique également une information complète pour tous nos habitants. C'est pourquoi nous souhaitons la moderniser, la renforcer et l'adapter aux technologies nouvelles afin que chacun puisse y avoir un accès facile.

**La transparence publique doit aujourd'hui être totale.** Les mandataires ont une responsabilité quant à la mission qui leur a été confiée par les citoyens. Ces derniers doivent pouvoir la contrôler.

**Nous proposons :**

- **De présenter** annuellement, lors de réunions publiques ouvertes à tous, **un bilan du travail réalisé par le Collège communal et la situation financière de la Ville.**
- **De publier en ligne la liste des associations** de toute nature (ASBL, ONG, associations de fait...) **recevant une subvention communale**, le montant et l'objet de la subvention.
- **De permettre la consultation en ligne ou à l'administration des délibérations du Conseil Communal.**
- **De permettre aux citoyens de consulter, via l'application et le portail** mentionnés ci-dessus, les informations importantes et les manifestations communales (agenda des activités, annuaire des commerces et des professions libérales, astuces, ...) et d'envoyer des alertes.

## **Chapitre 2 – Une administration locale à l'écoute et des services performants**

### **2.1. Les autorités**

Au fil des ans, les institutions et réglementations locales se sont considérablement complexifiées. Dans ce contexte, la fonction d'élu a considérablement évolué : les compétences requises pour assumer la mission d'élu communal sont de plus en plus nombreuses et variées (marchés publics, aménagement du territoire comptabilité, etc.).

Nous proposons d'ajouter à notre règlement d'ordre intérieur **l'obligation pour les échevins de s'inscrire aux formations correspondant à leurs compétences.**

Nous souhaitons une gestion saine, cohérente et efficace de la commune. C'est ainsi que chaque dossier qui sera traité au Collège communal et au Conseil communal devra faire l'objet d'une double analyse préalable :

- Une **analyse de type « Kafka »** qui veillera à mesurer l'impact de la décision en termes de **simplification administrative**.
- Une **analyse « Développement durable »**. Nous pensons que le développement durable ne peut pas faire l'objet d'un point déterminé du programme, parmi d'autres. Le développement durable constitue selon nous l'élément transversal par excellence à tous les dossiers, à toutes les politiques. Chaque politique, chaque projet devrait être évalué positivement en termes de développement durable pour être décidé, arrêté ou poursuivi. Nous proposons que le conseiller en environnement **remette un avis sur chaque dossier**.

## **2.2. Les équipements publics**

La Commune est propriétaire de nombreux bâtiments sur son territoire. Nombre d'entre eux sont en mauvais état, faute d'une gestion continue et proactive.

Par ailleurs, des quartiers de notre Commune sont encore privés de certaines facilités publiques.

**Nous proposons :**

- D'établir un **cadastre de l'ensemble des bâtiments communaux reprenant l'état des lieux et le bilan énergétique**. Cela permettra d'avoir une vision complète des travaux et de mieux les budgéter. Cet état des lieux devrait également nous permettre de mener une **politique de prévention** en matière de gestion du parc immobilier communal et de budgéter les investissements nécessaires notamment pour économiser l'énergie. Un entretien préventif vaut souvent mieux qu'une réparation curative.
- D'aider à la création de **salles publiques modulables** qui pourraient être louées aux habitants et associations.
- D'établir le **cadastre de toutes les salles de réunion disponibles** sur le territoire communal et de proposer à leurs propriétaires une gestion locative coordonnée par la Ville suivant les besoins exprimés et des disponibilités adaptées.
- D'installer des **toilettes publiques et des WC adaptés** dans nos centres urbains et particulièrement à Louvain-la-Neuve.

## **2.3. Les services administratifs**

Certaines personnes âgées, isolées, à mobilité réduite ou souffrant d'autres handicaps, ont des difficultés à se rendre seules à l'Administration communale pour effectuer des opérations administratives. Pour nous, l'Administration doit être au service de **tous** les citoyens.

**Nous proposons :**

- **Que l'Administration se déplace chez les personnes en difficulté.** Avec les nouvelles technologies portables, ceci est tout à fait faisable sans engendrer de coûts élevés.
- **De former et sensibiliser les agents communaux en contact avec la population,** aux différents types d'handicaps, de manière à pouvoir accueillir et assister au mieux les citoyens les plus faibles lors de leurs passages à l'administration communale. Outre l'handicontact, une **personne de référence au service de la population** doit être désignée et formée.
- **La création d'un guichet unique,** apte à délivrer tous les documents administratifs, à fournir tous les renseignements nécessaires et à enregistrer toutes les réclamations.
- **De poursuivre l'amélioration constante des services internes** et de la qualité des services offerts aux habitants.
- De poursuivre la simplification administrative par la généralisation de la **mise en ligne des formulaires administratifs et des informations sur la vie locale.**
- **De simplifier les démarches à effectuer en cas d'emménagement** ou de déménagement intra communal (panneaux de circulation, etc...).

## **2.4. Le Centre public d'action sociale (CPAS)**

Il faut permettre aux personnes les plus fragilisées de se réinsérer dans la société tant socialement qu'économiquement.

Les CPAS (Centres Publics d'Action Sociale) occupent une place centrale dans la vie des communes wallonnes car leur vocation première est de garantir le lien social entre les citoyens. Nous voulons donner à notre CPAS les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Avec un budget annuel de 15,9 millions € dont 4,3 millions € à charge de la Ville, les interventions du CPAS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve sont exceptionnellement élevées en comparaison des dépenses sociales des autres communes du Brabant wallon de plus de 20.000 habitants (Wavre, Waterloo, Braine l'Alleud, Nivelles). Ainsi, notre CPAS accorde quelque 19 % de tous les Revenus d'Intégration Sociale (RIS) octroyés en Brabant wallon pour une population de 31.000 habitants sur 360.000 !

Il faut analyser les causes de cet afflux de demandes et objectiver les facteurs précis de manière à pouvoir agir en amont de la demande via la prévention des risques de dépendance sociale. Tant que nous ne connaissons pas les causes de cette situation anormale, nous ne pourrons pas réagir utilement. Nous ne manquerons donc pas de mener enfin une étude pour pouvoir préciser les facteurs qui influencent à ce point le nombre de RIS.

Il faut également passer en revue les différents services du CPAS afin d'analyser leur opportunité au regard des besoins réels de la population. Lorsque des services équivalents peuvent être rendus à des prix raisonnables par des acteurs privés les services doivent être restructurés, voire fermés, afin de pouvoir concentrer les moyens publics sur les besoins sociaux les plus essentiels.

#### **Nous proposons en outre :**

- **Des actions sur l'offre de logements.** Il nous faut plus de logements familiaux et moins de petits logements individuels souvent à la limite de la salubrité.
- **Une collaboration active avec tous les acteurs de terrain** pour anticiper les éventuels problèmes d'ordre social. Mieux vaut prévenir que guérir ! Les sociétés de logements sociaux, les services de police de proximité, les services sociaux des mutuelles, les coordinations de soins, les enseignants... peuvent contribuer à la détection des difficultés sociales.
- Une meilleure **prévention sociale** pour la réappropriation du terrain par les services sociaux du CPAS.
- La mise en place d'**un guichet unique d'informations sociales.**
- La mise en place d'**un plan canicule communal (et de grand froid)** avec la création d'un registre permettant aux personnes isolées ou faibles de s'inscrire, détachement d'un assistant social du CPAS pendant lesdites périodes d'intempéries lui-même assisté d'un réseau de bénévoles à constituer. Ces bénévoles pourront rendre visite et aider ces personnes pendant ces périodes difficiles et éviter l'isolement.

- De promouvoir **le travail de réinsertion sociale** des personnes fragilisées.
- **La rationalisation des missions et le recentrage des moyens humains et financiers** sur les besoins les plus importants.

## **2.5. Les finances communales**

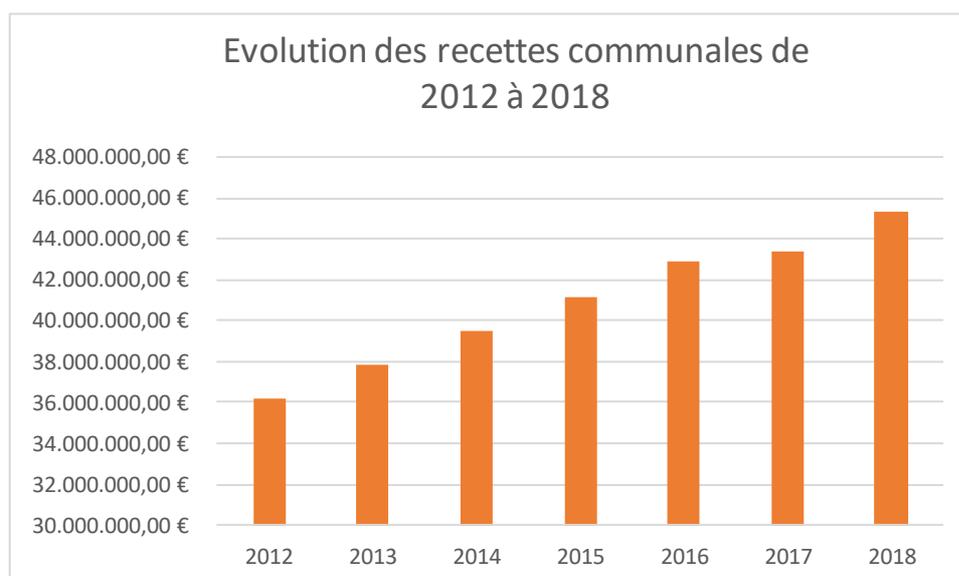
La décision de soustraire des moyens au pouvoir d'achat des ménages ou des entreprises – par le biais de taxes – pour les réaffecter sur base de décisions relevant de la sphère publique ne peut jamais être prise à la légère. Elle doit reposer sur des arguments forts et transparents qui justifient de remplacer un choix individuel par un choix collectif.

Les deniers publics doivent, comme toutes ressources limitées, être alloués sans gaspillage, ce qui doit contribuer à renforcer la compétitivité de notre économie, en s'assurant d'une administration communale bien gérée, garante d'une redistribution optimale des moyens.

Le budget doit être transparent et il faut veiller à une meilleure utilisation des finances locales en faveur du citoyen.

De 2012 à 2018, les comptes de la ville se sont clôturés dans le rouge à 5 reprises ! Il faut stopper cette mauvaise gestion avant qu'il ne soit trop tard.

De 2012 à 2018, le budget de la Ville a en effet connu une importante augmentation puisque les recettes (notamment des nouvelles taxes pour près de 2 millions/an), sont passées de 36.146.000 € à 45.353.000 € soit une progression de plus de 25 %.



Dans le même temps, l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 9 % et la population de notre Ville est passée de 31.011 à 31.543 habitants, soit une évolution de seulement 532 unités ou quelque 2 %.

En appliquant de manière cumulative ces coefficients aux dépenses 2012, soit 36.887.000 €, celles-ci ne devraient pas excéder 40.896.586 € en 2018. Or, la majorité ECOLO/CDH/PS envisage de dépenser 4.442.413 € de plus que l'inflation de ses dépenses récurrentes, soit 140,84 € par an/habitant.

A l'approche des élections communales, l'équilibre a pu être artificiellement maintenu mais il faut s'attendre à un déficit de 2.500.000 € au budget initial 2019.

Toutes les recettes disponibles de notre Ville ont donc été dépensées, sans capitalisation suffisante, pour pouvoir faire face aux défis, climatiques notamment, qui se présentent aux pouvoirs locaux et appellent des investissements importants dans les prochaines années.

Au moment où il faudrait aborder avec confiance ces défis du futur, force est de constater que les finances communales sont toujours engluées dans des charges de dettes à hauteur de plus de 13 %.

Dans ce contexte et pour ne pas devoir augmenter la charge fiscale, **nous proposons :**

- De réaliser chaque année **un budget « base zéro »**. Il s'agit de reprendre le budget et d'analyser la pertinence de chaque crédit budgétaire. La reconduction d'un budget d'une année sur l'autre sera exclue par principe et chaque dépense sera réfléchie.
- D'instaurer une « **chasse aux gaspillages** » tant pour la Ville que pour le CPAS, la zone de police et les nombreuses ASBL dont les budgets dépendent intégralement ou partiellement de financements communaux. Une attention particulière sera réservée au réseau d'éclairage public dont il faut constater qu'il reste régulièrement allumé en pleine journée.
- De présenter chaque année un **budget ordinaire à l'équilibre** et des niveaux d'endettement raisonnables pour le budget extraordinaire.

## Chapitre 3 – Favoriser l’activité locale.

### 3.1. Commerces – emplois – tourisme – folklore

#### Développer les commerces et l’économie

Une commune doit remplir des fonctions d’habitat, de commerce, de culture, de loisirs ou encore de services. Pour cela, elle doit créer les conditions favorables à l’activité des PME, au développement des commerces, des services et des professions libérales afin de vitaliser d’une manière adaptée les centres comme les quartiers périphériques ou encore les zones d’activités économiques.

Nous devons **relancer une nouvelle dynamique commerciale pour le centre d’Ottignies** via une ASBL semblable à celle de la gestion du centre-ville de Louvain-la-Neuve.

#### **Nous proposons :**

- D’accorder **une prime unique pour les nouveaux commerces** venant s’implanter dans nos deux centres-ville. Cette prime à l’installation serait accordée suivant un budget dégagé à cet effet. L’octroi de la prime sera attribué après analyse du dossier par le Collège en tenant compte de critères précis et objectifs et incluant obligatoirement une solution pour l’accès des PMR.
- De réserver tant à Ottignies qu’à Louvain-la-Neuve un endroit propice pour un/des **établissements éphémère(s)** (magasins, restaurants à l’instar de ce qui se fait à Namur).
- Dans le cadre de la réflexion à mener sur le réaménagement du centre d’Ottignies, nous souhaitons étudier la possibilité d’implanter sur la place du centre une **halle pour les producteurs et artisans**. Celle-ci aurait l’avantage de ramener de l’activité au centre et d’offrir un emplacement pour les producteurs et artisans qui n’auraient pas la possibilité d’avoir leur propre point de vente ou pas assez de visibilité. Cette réflexion devra être faite en consultant les citoyens le plus largement possible (riverains, habitués du centre commercial du Douaire...) mais également tous les commerçants actuels du centre d’Ottignies.
- Comme il sera expliqué ci-après dans le point relatif à l’urbanisme, nous voulons **redévelopper l’activité commerciale du boulevard Martin** (entre la place du Centre et le Cœur de Ville) en essayant d’y développer une activité de restauration variée qui côtoierait les commerces locaux déjà présents et la future halle.

- La commune organise régulièrement des concours et remet des prix aux gagnants. L'actuelle majorité a régulièrement distribué des bons d'achat à dépenser à l'esplanade favorisant de ce fait les grandes enseignes. Nous proposons plutôt des **chèques « commerces locaux »**.
- Nous mettrons aussi en place une **meilleure signalisation des commerces de proximité** sur tout le territoire communal et placerons des panneaux de déviation clairs et efficaces lors des travaux.
- Nous proposons une **concertation préalable avec les commerçants** avant d'entamer des chantiers les impactant en termes d'accès à leur commerce.

## L'emploi

L'emploi est bien évidemment une matière transversale. Si les principaux leviers sont aux mains des Régions et du Fédéral et que le premier levier de la création d'emploi reste le monde de l'entreprise, les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer en tant qu'interlocuteur privilégié du citoyen.

Dans ce sens, **nous proposons :**

- **D'améliorer la visibilité de la Maison de l'Emploi et d'assurer une synergie avec le CPAS.** Les conseils et l'aide apportée doivent être liés aux spécificités du marché de l'emploi local.
- **De renforcer la collaboration** entre la Maison de l'Emploi, le CPAS et le service communal aux entreprises.
- **De promouvoir l'économie collaborative**, par le prêt de locaux communaux, par de la publicité sur les sites, bulletins communaux, la tenue d'ateliers de création (FABLABS comme expliqué ci-dessous) et d'endroits spécialisés dans la réparation d'objets (électroménager, vélos, etc.) afin d'économiser les ressources (REPAIR CAFE comme dit ci-dessous). L'économie collaborative est pourvoyeuse d'emplois.
- **D'augmenter le nombre de places et structures d'accueil à horaires décalés** (accueillantes autonomes, haltes garderie) pour les enfants et ainsi éviter les freins à l'emploi.
- **D'offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes (17 à 25 ans), afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle.**

- De se positionner comme **Ville « entreprises friendly »** en les accompagnant dans leurs démarches d'installation et en positionnant la Maison de l'Emploi et le CPAS (avec les articles 61) comme leurs partenaires de recrutement pour favoriser l'emploi local.
- D'organiser sur notre territoire un **salon annuel de l'emploi local** invitant toutes les entreprises, entrepreneurs et services publics locaux pour informer et surtout créer des liens sociaux.

## Le tourisme

Le tourisme, secteur à haute valeur ajoutée de l'économie locale et est un vecteur de développement. Pour nous, **l'échevin de l'économie et du commerce doit donc aussi être celui en charge du tourisme.**

Notre commune regorge d'intérêts touristiques dont nous devons profiter pour créer des offres ciblées :

- Zones vertes, bois, nature et notre ville à la campagne doivent nous permettre de promouvoir un tourisme vert **en favorisant les activités en milieu agricole et en développant une offre de séjours et d'activités centrées sur la nature en promouvant la consommation locale et de circuits courts.**
- Ottignies-Louvain-la-Neuve est pôle culturel du Brabant wallon. Nous avons donc bon nombre d'opérateurs culturels sur notre territoire : Centre culturel, Ferme du Biéreau, Musée L, Théâtre Jean Vilar, Aula Magna, Musée Hergé ... Ce pôle doit **créer des packages qui combinent séjours et une ou plusieurs activités culturelles et essayer de trouver un partenariat avec les hôteliers de la Ville.**
- Comme dit ci-dessus, nous réserverons dans notre **application et portail un espace dédié au tourisme à Ottignies-Louvain-la-Neuve** reprenant tous les sites, les événements et activités, les offres de logement et de restauration ainsi qu'un rallye virtualisé dans lequel on pourra répondre aux questions en suivant un ou plusieurs parcours GPS entre des sites d'intérêts. En collaboration avec l'Office du tourisme, nous aiderons les acteurs locaux à développer cette offre (logement, gastronomie, produits locaux ...).

## Folklore, patrimoine et festivités

Nous voulons **mettre en avant le folklore et le patrimoine** de la commune en encourageant les activités existantes ainsi que la création de nouvelles (confréries, groupes folkloriques, fêtes historiques, ...). Nous continuerons à soutenir activement les divers comités des fêtes.

Dans le même ordre d'idées, **nous souhaitons qu'Ottignies-Louvain-la-Neuve ait un vrai carnaval** digne de son statut de Pôle culturel du BW. Nous réunirons les différents comités des fêtes et groupes folkloriques existants dans la commune, les comités des géants et tous les habitants intéressés afin d'organiser des réjouissances populaires et un cortège carnavalesque les réunissant. Les écoles de la commune seraient aussi associées.

Pour dynamiser le centre d'Ottignies pendant la période de la plage à Louvain-La-Neuve, nous proposons d'organiser un événement particulier et récurrent comme par exemple les statues en marche organisées à Marche-en-Famenne ou **des concerts ou un cinéma en plein air pendant quelques WE de l'été**.

## Chapitre 4 – Bien vivre près de chez soi

### 4.1. La sécurité

**La sécurité est un droit fondamental à assurer au quotidien.** Protéger, garantir le respect des règles, empêcher toute impunité : ces objectifs essentiels pour tout citoyen dépendent de différents acteurs de la puissance publique, dès l'échelon local.

Chaque habitant aspire légitimement à ce que son intégrité physique, psychique et morale soit respectée en toute circonstance. Il souhaite vivre dans un quartier calme, tranquille et propre.

**Si la répression en la matière est nécessaire, la prévention est indispensable.** Aussi nous mettrons en place une politique de sécurité globale et intégrée : avec des caméras de surveillance, un éclairage public renforcé dans certaines zones à risque et connues des autorités, des patrouilles de police plus fréquentes dans les endroits plus problématiques... Sans oublier **une politique efficace de propreté et de lutte contre les incivilités** qui engendrent un sentiment d'insécurité et favorise la délinquance. Nous travaillerons en étroite collaboration avec l'associatif pour éduquer et responsabiliser nos jeunes (écoles de devoirs, maisons des jeunes, agents de quartier...).

**Pour nous, les sanctions doivent être appliquées dès le premier fait.** En outre, le respect des valeurs, des normes, le rapport à l'autorité publique, sont des éléments essentiels et structurants dont l'apprentissage doit avoir lieu dès le plus jeune âge.

Il est essentiel que la politique locale de sécurité soit réalisée de manière coordonnée avec les autres niveaux institutionnels policier, judiciaire et administratif.

Cette politique de sécurité a, sans aucun doute, encore plus de sens dans le contexte de menaces terroristes que nous connaissons.

Nous restons bien évidemment attentifs à l'équilibre subtil qui doit exister entre **la sécurité et le respect des libertés individuelles.**

**Nous proposons :**

- De **renforcer les patrouilles de nuit sur l'ensemble de la Commune.** Actuellement, et pour toute période de l'année, seules deux patrouilles de police travaillent la nuit sur notre commune. Cela est nettement insuffisant. Nous ferons l'effort budgétaire nécessaire pour y remédier et passer à trois patrouilles de nuit.
- **De valoriser la fonction d'inspecteur de quartier et d'accroître leur visibilité par la population :** lieu de permanence hebdomadaire, numéro d'appel direct, etc.
- La création d'une brigade de **gardiens de la paix** sous l'autorité des policiers de proximité et présente dans tous les quartiers pour renforcer la prévention et la cohésion sociale. Les gardiens de la paix joueront un rôle important dans nos rues afin d'assurer ce rappel de la règle, d'augmenter la qualité de vie du quartier, la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens.
- **De systématiser les patrouilles à pied et à vélo dans nos centres urbains.**
- **Mettre en place un éclairage de rues intelligent.** En effet, nous souhaitons garder le sentiment de sécurité par l'éclairage public mais en réduisant l'énergie nécessaire par l'usage de lampadaires LED avec détection de présence et de veille continue.
- De placer aux endroits qui seront déterminés par les services de police des **caméras de surveillance passives, tant à Ottignies qu'à Louvain-la-Neuve** (écoles, crèches, bâtiments communaux, places...). Cette vidéo-protection aura un double objectif : la prévention (pour dissuader) et l'identification (pour traduire en justice). Pas de contrôle en direct mais bien une aide *a posteriori* pour l'interpellation des auteurs et une dissuasion certaine au fur et à mesure que ces dispositifs seront connus.

L'ensemble des acteurs de la sécurité en Brabant wallon prône l'installation des caméras de surveillance dans les centres urbains. Leur utilité en terme préventif et d'identification d'auteurs de délits n'est plus à prouver.

- Afin de mieux **lutter contre les cambriolages**, de systématiser le **conseil individualisé gratuit en matière de techno-prévention** auprès des habitants, commerçants et des indépendants.
- De soutenir la mise en place de **Partenariats Locaux de Prévention (PLP)**.
- De mieux faire connaître le **Règlement de police sanctionnant les incivilités**. Un **document informatif et pédagogique** sera mis en place rapidement et distribué en toutes-boîtes. Des citoyens mieux informés seront acteurs de la nécessaire prévention.
- **Renforcer le recours aux prestations citoyennes** en guise de sanctions administratives communales (SAC) : travail d'intérêt général presté dans un service communal ou autre.
- Mettre en place un **document informatif et pédagogique harmonisé** qui énonce les infractions visées par les SAC.
- Renforcer l'utilisation des dites SAC dans la **lutte contre la malpropreté publique** (flagrant délit de salissure, abandon de canettes, de mégots, dépôts clandestins, tags, etc.) et **contre les nuisances sonores**.
- Améliorer l'accueil dans les services de police **en créant enfin un nouveau commissariat de police** dont le lieu d'implantation fera l'objet d'une analyse objective avec les forces de police et en tenant compte des interventions et de la rapidité de déplacement vers tous les quartiers de la Ville.
- L'installation d'une **table ronde annuelle sur la sécurité**, incluant l'**ensemble des acteurs de la vie communale**.
- De publier chaque année, dans le Bulletin communal et sur le site de la Ville, un **rapport statistique sur la sécurité** à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Pour ce qui concerne d'autres aspects de la **prévention**, plusieurs dispositifs régionaux et fédéraux visent à octroyer des moyens financiers aux communes afin de développer des initiatives sur le terrain. Il s'agit notamment des plans stratégiques de prévention et de sécurité, des plans de prévention de proximité, des plans de cohésion sociale mais

également d'initiatives en matière sportive ou culturelle. Tous ces dispositifs existent à Ottignies-Louvain-la-Neuve mais ils sont sous-exploités. Nous veillerons à les dynamiser en les plaçant notamment sous le contrôle des habitants via des **comités d'accompagnement élargis**.

Au niveau de la **sécurité routière**, notre objectif est d'assurer un meilleur équilibre entre les différentes catégories d'usagers et d'offrir une plus grande sécurité routière aux personnes les plus vulnérables.

Nos longs combats pour la **sécurisation de plusieurs carrefours dangereux ont partiellement porté leurs fruits. Nous les poursuivrons !**

**Nous proposons :**

- D'établir un **cadastre local des lieux accidentogènes** afin de déterminer un **plan d'investissement spécifique pendant la législature**.
- Un comportement respectueux sur la route s'apprend dès le plus jeune âge et doit être régulièrement rappelé. Nous lancerons donc une **journée communale de prévention liée à la sécurité routière**. Les écoles de la Commune y seront associées.
- De faciliter et encourager la mise en place des « **anges-gardiens** » **bénévoles aux abords des écoles**. Ces derniers aident à la sécurité des élèves et parents circulant aux abords des établissements scolaires.
- De faciliter et de **sécuriser au maximum la mobilité des « deux roues »** de façon générale mais aussi lors de travaux d'aménagement ou de réaménagement de voiries (marquages au sol, bornes, rambardes...).

## **4.2. L'environnement et la propreté**

Amélioration du cadre de vie – Rénovation urbaine - Travaux

Nous n'avons **aucune place communale digne de ce nom au centre d'Ottignies** ! Un lieu de rencontres et de divertissements doté d'un mobilier urbain ou d'édicules (statues, fontaine...) créés par des artisans locaux et nous le déplorons....

Sans compter que certains quartiers de notre Commune ont besoin d'un réel « coup de jeune » ce qui passe par un embellissement, une rénovation des biens publics et privés.

Nous voulons donc mener une **politique de revitalisation urbaine** en développant des actions en faveur de la réhabilitation des quartiers, d'un meilleur aménagement des voiries et des espaces publics, de la création d'espaces verts ... pour renforcer le cadre de vie urbain.

La multiplication des chantiers et des ouvertures de voirie sont souvent mal perçues par le citoyen et est source de nuisances : problèmes de trafic, accès difficile aux habitations et aux commerces, dégâts aux façades, etc.

La commune, gestionnaire d'une partie des voiries, a un rôle central à jouer dans l'organisation et la coordination des chantiers afin de minimiser au maximum ces nuisances en **synchronisant ces chantiers, en informant les citoyens et les commerçants à temps des chantiers prévus.**

**Nous proposons :**

- De cibler rationnellement **quelques quartiers à « rénover » pendant la législature avec fixation d'un agenda établi en concertation avec les riverains concernés et les commerçants en particulier !** La Commune y rénovera les équipements publics et accompagnera les propriétaires privés dans les démarches nécessaires aux travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments, avec, si les finances communales le permettent, l'octroi d'une prime.
- Voulant renforcer la proximité du service des travaux avec les citoyens, nous proposons de **découper le territoire communal en quartiers et de confier ceux-ci à un responsable du service des travaux** de manière à ce que le citoyen connaisse son relais (pour les travaux, le déneigement, la propreté...) et que l'agent communal soit valorisé. **L'inspecteur de quartier aurait ainsi son pendant au niveau des travaux.**
- **Un toutes-boites reprenant ces informations** devrait être distribué en début de mandature et publié dans le Bulletin Communal.
- **De prendre en compte** la notion de **diminution du risque d'inondations** lors de tous travaux publics.
- **De terminer les travaux d'égouttage** et de se mettre ainsi en conformité avec les directives européennes.
- **De reprendre la programmation de la réfection systématique des voiries** laissées à l'abandon ces dernières années.

## Les espaces verts

Malgré une majorité « verte » au pouvoir, la disparition d'**espaces verts** n'a jamais été aussi marquée et nous n'avons jamais autant bétonné à Ottignies-Louvain-La-Neuve. **Nous souhaitons inverser la tendance !**

Malgré de belles annonces électorales, la « **Coulée verte** » promise par l'équipe au pouvoir n'a pas vu le jour.

### **Nous proposons :**

- De **créer** en réflexion avec les habitants et les commerçants **de nouveaux petits espaces verts** dans les quartiers.
- **D'intégrer** dans tous les nouveaux projets **des lieux de convivialité verdurisés**.
- De protéger et de promouvoir la biodiversité en menant une politique active de **restauration du maillage écologique** et de **préservation des paysages**. Nous proposons d'appliquer un plan communal dynamique de développement de la nature (replantation de haies vives au sein des zones rurales, alignements d'arbres et bosquets ou d'arbres isolés...) en concertation avec les habitants et le monde agricole. Il faut aussi gérer et nettoyer les cours d'eau (stabilisation des berges, etc.).
- **De faire l'inventaire des sites de haute valeur biologique existants** sur notre territoire, voire d'en désigner d'autres, et d'envisager les mesures de protection.
- **De réfléchir à une gestion adaptée des bords de routes communales**. En effet les abords routiers ont une capacité à abriter une flore riche et diversifiée et de constituer un habitat refuge pour la faune. Une gestion organisée tout en assurant la sécurité des usagers pourrait favoriser la biodiversité. Nous sommes prêts à nous engager dans la réflexion pendant la mandature.

## Développement durable

Le développement durable constitue incontestablement l'enjeu majeur de la société en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Si l'expression est fréquemment utilisée, qu'entend-on exactement par "développement durable" ? La Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement en a donné en 1987 la définition suivante, devenue la définition de référence : c'est "**le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins**".

Concrètement, la finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre les **aspects économique, social et écologique**, ces trois aspects étant communément appelés **les trois piliers du développement durable**. Le Développement durable est l'affaire de tous.

**Pour nous, le développement durable est la ligne de conduite à respecter dans tous les domaines.** Et pour que ceci ne reste pas qu'un slogan électoral, notre démarche s'accompagne du renforcement et de la concrétisation d'un **Echevinat du Développement durable**. Cette compétence doit être transversale car elle touche à tous les aspects de notre vie. Cet échevinat devra donc être central dans l'organisation de l'Exécutif communal. Son rôle consistera à garantir que chaque décision respecte le principe de développement durable. Ce but ne pourra être atteint sans une collaboration suivie avec les divers échevins et l'Administration.

### **Comment concrétiser et dynamiser cet Echevinat du Développement durable ?**

**Nous proposons :**

- La création d'un **Comité du Développement durable** qui sera composé d'un représentant de chaque service communal. Ce Comité devra se réunir 1 fois par mois en présence de l'Echevin en charge et impliquera réellement le personnel communal dans la démarche pour répondre au mieux aux principes du Développement durable.
- La création d'un **outil pour évaluer** l'adéquation de **chaque projet** avec le principe de développement durable dans ses trois piliers précités. Cela permettra de donner une « cote » à chaque projet. Ainsi tout projet qui aura une note inférieure à un certain seuil sera tout simplement rejeté. Le niveau du seuil sera régulièrement réévalué et sera éventuellement modifié pour améliorer encore notre efficacité. Chaque politique, chaque projet devra donc être évalué positivement pour être décidé ou poursuivi. Dans le cas contraire il sera arrêté.
- D'inscrire la commune dans une **démarche "qualité"**. En effet, les temps sont difficiles pour les contribuables et il est donc justifié et nécessaire que les pouvoirs publics, dont les communes, apprennent à faire mieux avec moins. **Nous souhaitons qu'Ottignies-Louvain-la-Neuve soit certifiée ISO** (norme qualité), l'objectif étant d'augmenter la satisfaction des citoyens par rapport aux services rendus par l'Administration tout en améliorant les conditions de travail du personnel communal.

Cette liste de projets relatifs au Développement durable n'est pas limitative puisque les principes du Développement durable constituent le fil rouge de toutes nos actions explicitées dans d'autres volets de notre programme.

## **Nous proposons aussi :**

- La promotion de **l'économie circulaire/sociale** par la mise à disposition de locaux communaux encourageant la création d'ateliers mettant à disposition des outils de fabrication d'objets assistée par ordinateur (FABLABS), le développement de lieux où laisser/échanger des objets plus utilisés (GIVE BOX) et le soutien de lieux spécialisés dans la réparation d'objets (électroménager, vélos, etc.) afin d'économiser les ressources, « réparer plutôt que jeter » (REPAIR CAFES).
- La promotion des **circuits courts et la production locale** afin notamment de réduire le transport et l'emballage, nous voulons promouvoir la production locale, la commercialisation chez les producteurs. A cette fin, nous allons dresser **un listing des producteurs et artisans de notre commune** et le mettre à disposition sur le site de la Ville avec géolocalisation.
- de relancer le **marché des producteurs et artisans locaux** ce qui permettrait à ceux-ci de venir faire découvrir et vendre leurs productions. La majorité sortante a décidé d'arrêter cet événement lancé par un des nôtres. Nous le réorganiserons !
- la **création d'un écoquartier**, construit sur un mode durable (comme à Malmo en Suède). **Pour nous**, le Parc Athéna à Louvain-la-Neuve serait le lieu idéal et pourrait devenir une vitrine internationale du développement durable.

## **La commune, un environnement**

Notre première priorité est d'améliorer les conditions de vie des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et la qualité de leur cadre de vie.

Pour ce faire, il est essentiel de diminuer notre impact environnemental non seulement en **diminuant les émissions de gaz à effet de serre** mais aussi en améliorant encore le **recyclage et la réutilisation**, en préservant **la biodiversité**, en rendant les espaces communs **plus conviviaux...**

## **Comment comptons-nous agir au niveau communal ?**

### **Nous proposons :**

- **L'évaluation des impacts environnementaux** des services et activités de la commune pour dégager des priorités permettant de réduire efficacement ces impacts.

- **D'identifier les zones humides** de la commune qui jouent actuellement le rôle de bassin d'orage naturel et de zones refuges pour la faune et la flore et de les protéger.
- **La réalisation d'un bilan carbone** très complet au niveau de la commune comme base d'une stratégie communale ambitieuse de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**. On identifiera au sein de la commune les investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments pour réaliser des économies d'énergie substantielles et ainsi réduire les charges communales. Les potentialités en termes de développement de réseaux de chaleur et d'installation d'équipements de valorisation des énergies renouvelables au sein de la commune seront tout particulièrement étudiées.
- Nous évaluerons à cet égard l'efficacité des actions déjà mises en œuvre dans le cadre de la **convention des Maires** à laquelle la commune s'est portée partie prenante lors de la mandature précédente.
- **L'intégration de la priorité environnementale** dans les différentes politiques et stratégies communales au travers des différents outils que constituent les outils de planification urbanistiques (anciens schémas de structure communal, plan communal de développement durable, ...).
- **La promotion des alternatives à la voiture**, notamment en améliorant le partage des voiries communales entre les différents usagers, en **développant un réseau communal de voies lentes** permettant de relier les différents quartiers, centres, gares, **en sécurisant** davantage ces voies lentes et en créant une **navette interquartiers**.
- Dans le cadre d'un **projet smart-city**, **disposer des capteurs dans nos deux centres urbains afin de récolter des données sur des paramètres environnementaux comme le bruit, le monoxyde de carbone, les ondes électromagnétiques, l'ensoleillement, la température**, etc. afin de les étudier et de prendre des mesures temporaires ou définitives dans le but de renforcer le bien-être et la qualité de vie dans nos centres.
- L'aménagement de **ruelles vertes**, principalement à Louvain-la-Neuve, en promouvant des projets de verdurisation / renaturalisation de ruelles en faisant appel aux résidents et avec l'aide des services de la Ville (comme cela se fait à p.ex. Montréal).
- Le développement du **patrimoine arboricole**. Nous identifierons les emplacements propices pour la plantation d'arbres sur le domaine public et implanterons des aménagements favorables à la biodiversité. Dans ce cadre, nous organiserons avec les

écoles communales, une fois par an, **la journée de la plantation d'arbres**, afin de conscientiser les enfants. Nous encouragerons aussi la **création de potagers dans les écoles**.

- **De soutenir les investissements des particuliers** en faveur de l'environnement. Ce soutien se concrétisera par l'intervention d'agents communaux qui accompagneront les habitants dans la constitution des dossiers de demande de primes et dans leur installation ;
  - a. dans l'utilisation rationnelle de **l'énergie et de l'énergie renouvelable** notamment dans le domaine de l'isolation, de la cogénération, du placement de chaudières plus performantes, de pompes à chaleur et de panneaux photovoltaïques,
  - b. dans l'installation **d'un système de récupération d'eau de pluie** ou à la réhabilitation d'une ancienne citerne d'eau (pour les sanitaires, arrosage des jardins...),
  - c. dans l'installation **de capteurs solaires** destinés à la production d'eau chaude sanitaire,
  - d. dans l'amélioration de **la biodiversité** dans leur jardin (aménagements pour chauves-souris, nichoirs pour divers types d'oiseaux, hôtels à insectes, abris à hérissons mais aussi plantations d'espèces différentes, utilisation d'un compost....).

## La propreté

Nous souhaitons mettre en place **une politique globale de propreté et de gestion des déchets**.

Louvain-la-Neuve a une réputation extérieure de « ville sale » qui lui colle à la peau. Si une amélioration a pu être constatée, la propreté de la dalle est toujours insuffisante. De même, nous souhaitons améliorer la propreté de nombreux quartiers. La propreté contribue en outre à un plus grand sentiment de sécurité

Les **poubelles publiques** manquent dans notre Commune. Depuis 18 ans, la majorité *Olivier* refuse quasi systématiquement l'implantation de nouvelles poubelles publiques, arguant du coût et de la fréquence élevée des tournées de ramassage. Nous souhaitons une ville propre et que les citoyens habitant à proximité d'arrêt de transport en commun ou de lieux de passage ne voient pas les alentours de leur habitation souillés par des déchets.

**Nous proposons :**

- **De renforcer le nettoyage de la dalle**, notamment après les marchés.

- **De revoir avec la Gestion du Centre-Ville (AGCV) le tri des déchets même dans les immeubles à appartements à Louvain-La-Neuve** (inexistant à ce jour), de faire un contrôle effectif et de sanctionner le manque de respect des règles. **Inform** clairement les locataires et occupants de l'existence de ces règles et des sanctions encourues en cas de non-respect.
- **D'encourager et collaborer activement** avec les associations citoyennes qui développent des **projets de propreté collaborative** et/ou qui organisent des nettoyages et ramassages publics et citoyens.
- **La mise à disposition dans l'application en ligne d'une option "Cyber-nettoyeurs"** sur les smartphones permettant aux citoyens de prévenir les services de la Ville de dépôts clandestins d'immondices ou d'encombrants, de poubelles qui débordent, de tags ou autres dégradations. Voici une autre manière de faire **participer le citoyen à la gestion de la Ville**. Le personnel communal devra également être équipé de cette application.
- De veiller, notamment après les fauchages tardifs, **au parfait ramassage des canettes et autres déchets le long des voiries**, le cas échéant en prévoyant les clauses ad hoc et des pénalités dans les cahiers des charges des marchés publics.
- **De créer des toilettes publiques dans le centre de Louvain-la-Neuve**. Nous investirons dans des *Uritrottoirs*, principalement dans le centre de Louvain-la-Neuve, où la problématique est criante. Il s'agit d'urinoirs secs prenant la forme de jardinières, contenant de la paille qui avec l'urine forme du compost. Ce compost pourra être utilisé par les services de la Ville pour l'entretien des espaces verts publics ainsi que pour les jardinières de l'urinoir même.
- **D'analyser financièrement** la possibilité de placement des **poubelles publiques intelligentes** (en privilégiant les poubelles de tri), aux endroits stratégiques (arrêts de bus, sorties d'écoles, rues commerçantes etc). Afin de réduire leur coût, nous favoriserons le placement de poubelles solaires. Ces dernières compactent les déchets pour leur donner un volume quatre ou cinq fois inférieur à ceux récoltés dans les poubelles traditionnelles. Elles doivent donc être vidées beaucoup moins souvent. L'énergie nécessaire à ce compactage et produite par un panneau solaire, partie intégrante de la poubelle. Celles-ci signalent électroniquement qu'elles sont pleines aux camions de récolte.
- **D'analyser financièrement la question des bulles à verre souterraines** en partenariat avec l'IBW et Fost Plus. Cela améliorerait l'esthétique, libèrerait l'espace commun et découragerait les dépôts sauvages près des bulles. Cela limiterait aussi les nuisances

sonores liées aux dépôts.

- **Le développement d'un service de récolte des déchets adapté aux personnes isolées et/ou à mobilité réduite** qui ne savent pas se rendre à la déchetterie.
- **La création des canisites** (endroits réservés aux chiens pour leurs besoins) et augmenter le nombre de distributeurs de petits sacs.
- **La création**, surtout dans les centres urbains, de **compostières publiques** dont le compost pourra être utilisé par les citoyens pour leurs propres jardins, par les écoles pour leurs potagers et/ou par la Ville pour les espaces verts.
- **De poursuivre et améliorer les discussions avec les étudiants** pour obtenir une plus grande propreté à Louvain-la-Neuve.
- **D'installer des cendriers publics** qui permettent de recycler les mégots à l'instar de Waterloo.
- **D'appliquer la tolérance zéro pour les incivilités** et les sanctions administratives prévues dans le Règlement communal de police. Les autorités publiques doivent, après une période de sensibilisation, réprimer sévèrement tous les actes d'incivilités.
- **D'encourager le tri des déchets de papier et des PMC** dans les bâtiments communaux.
- **De développer l'utilisation de la « ressourcerie »** pour certains "déchets" et encombrants, en prévoyant des lieux de récupération, de réparation, de revalorisation des objets pouvant connaître une seconde vie.
- De mener une politique de prévention en créant une « **semaine de la propreté et de la réduction des déchets** » : campagne de propreté par quartier, « *opération nettoyage de printemps des encombrants* », sensibilisation à la réduction des déchets, au respect de l'environnement, campagnes d'information dans les écoles etc.
- **D'étudier la faisabilité de récolte des déchets via des conteneurs** liés à chaque logement/immeuble avec paiement au poids afin de responsabiliser et conduire à la réduction de nos déchets.
- **De prévoir tous les 15 jours** (de mai à septembre) dans les quartiers éloignés de la déchetterie, la **présence**, pendant une demi-journée, d'un **véhicule communal pour le ramassage des déchets verts**.

## 4.3. L'enseignement et la petite enfance

### L'enseignement communal

PISA, les indicateurs de l'enseignement, les rapports de l'inspection et les évaluations externes : toutes ces mesures confirment le niveau très moyen des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sous cette « moyenne » se cachent de grands écarts entre élèves très performants et élèves très faibles dont le nombre augmente. En témoigne également le taux de redoublement qui a été multiplié par trois en dix ans.

La raison principale de cette tendance est l'absence de maîtrise des fondamentaux par de plus en plus d'élèves : lire, écrire, compter. Or, ce sont ces bases qui conditionnent toute la suite du parcours du jeune : cursus scolaire, d'abord, et vie professionnelle et sociale ensuite.

C'est donc sur ces fondamentaux que doivent porter tous les efforts.

#### **Nous proposons :**

- **D'user de l'autorité de la Ville pour imposer à la Fédération Wallonie-Bruxelles** (ou Communauté française) d'assumer enfin ses responsabilités dans la mise à disposition de **nouveaux locaux adaptés pour l'Athénée de Lauzelle**. Ce dossier est ouvert depuis 15 ans. Cela suffit !
- **De sécuriser les abords des écoles** et offrir des bâtiments scolaires sûrs, entretenus, et accueillants.
- De mettre l'accent sur la **maîtrise des fondamentaux** dans l'enseignement communal afin :
  - a) d'apprendre à tous les élèves à lire, à écrire et à compter ;
  - b) de détecter les difficultés d'apprentissage et d'y remédier à l'école sans obliger les parents à recourir à des cours particuliers ;
  - c) de détecter les élèves présentant certains troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie...) ou certaines caractéristiques (haut potentiel) et les prendre en charge à l'école, au besoin avec un soutien extérieur complémentaire ;
  - d) d'intégrer et d'utiliser les nouvelles technologies en classe et en complément du travail fait à l'école.
- **De développer l'accueil extrascolaire**, notamment par la mise en place de

collaborations fortes entre l'école et un ensemble d'acteurs qui contribuent au développement du jeune avant et/ou après l'école : bibliothèques, musées et les académies de musique, clubs sportifs, tissu économique local (PME, industries, ...), écoles de devoirs, secteur associatif.

- De promouvoir une **alimentation variée et de qualité** dans les écoles communales.
- De **développer l'apprentissage des langues** dès la 3ème maternelle, notamment par la pédagogie immersive et, le cas échéant, en utilisant sa proximité géographique ou les contacts nés de jumelages avec des communes de langue étrangère.
- **D'étudier la possibilité de prévoir des échanges linguistiques** avec des écoles communales de Leuven.
- **De réduire les frais scolaires** des élèves plus défavorisés.
- **De poursuivre l'aide aux associations actives** dans le domaine de l'éducation à la circulation en rue (Les Débrouillards, Provélo ...).
- De continuer à prendre en compte les remarques émises au **conseil communal des enfants**.
- **De soutenir l'action des écoles de devoirs dans la ville**.

## La petite enfance

Au début de cette mandature, en 2012, notre Ville comptait encore 27 accueillantes conventionnées. A ce jour, **il ne reste que 6 accueillantes et 4 co-accueillantes** et c'est beaucoup trop peu.

La Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE consacrent trop peu de moyens à l'accueil de la petite enfance avec pour résultat qu'il y a toujours trop peu de places pour satisfaire la demande locale.

Par conséquent, la commune doit faire preuve d'inventivité.

### **Nous proposons :**

- **D'améliorer l'accueil de la petite enfance** en augmentant le nombre de places et en soutenant la diversification des milieux d'accueil de type collectif ou familial de manière à mieux répondre aux besoins et aux horaires de chacun (gardes de nuit,

accueils ponctuels, besoins particuliers des familles monoparentales ou nombreuses) et dans le respect du libre choix des parents.

- D'offrir de nouveaux milieux d'accueil pour la petite enfance en **intégrant des projets dans les grands dossiers urbanistiques ou lors de la création de nouveaux quartiers.**
- De faciliter la création de milieux d'accueil dans la Commune en **mettant à disposition** (moyennant une éventuelle location ou frais de restauration) **des locaux inoccupés** dans des écoles ou autres bâtiments publics voire dans des maisons pour aînés afin de renforcer le lien intergénérationnel.
- De **susciter la collaboration des entreprises** et/ou le partenariat avec d'autres communes pour la création de places d'accueil, en rappelant en outre les possibilités de déductions fiscales en vigueur depuis le 1er janvier 2003.
- **De recentrer les structures existantes sur les moins coûteuses**, ce qui dégagera des moyens importants pour de nouvelles initiatives quantitativement plus intéressantes.
- De développer les initiatives de **co-accueillantes à domicile** via des aides à la location de logements adéquats.
- De réserver des budgets annuels d'aides directes aux jeunes parents via des **chèques-accueil** qui seraient valorisables auprès des structures d'accueil qui n'ont pas pu obtenir de subside de fonctionnement de l'ONE et sont donc obligés de facturer le prix coûtant aux parents. **Pour nous, un enfant est un enfant** quel que soit le réseau qui l'accueille, subventionné ou non. La Ville prendra en charge une partie de la différence entre le prix réellement payé et le prix qui serait acquitté dans une structure subventionnée.
- De profiter du projet pilote lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour donner un **statut de travailleur salarié aux accueillantes conventionnées.**

Une telle politique aura un effet d'entraînement économique sur l'offre dès lors qu'il ne faudra plus dépendre du bon vouloir de l'ONE et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ouvrir de nouvelles places.

Toutes ces nouvelles politiques sociales auront un coût mais elles devront être financées par une meilleure gestion des services actuellement déficitaires et, surtout, à moyen terme via les moyens retrouvés en aide directe grâce à une politique efficace de prévention.

## **4.4. Le vivre ensemble**

### Les seniors

#### **Nous souhaitons une commune pour tous les âges !**

Depuis l'ouverture de la résidence pour personnes âgées à Ottignies, à La Limerie, en 1992, aucune initiative publique ne s'est concrétisée dans ce secteur pourtant en grande demande. Il y a 25 ans à rattraper ! Nos aînés doivent pouvoir rester dans leur commune avec de moindres revenus !

#### **Nous proposons :**

- **La création, dans le centre d'Ottignies, d'une maison de repos et de soins publique** répondant à un maximum de critères proposés par le conseil consultatif des aînés et démontrant ainsi une réelle participation citoyenne.
- **L'intégration dans cette maison de repos d'un centre de jour** pour personnes ayant des troubles cognitifs afin de soulager les aidants proches.
- **La création de résidences-services** à l'initiative de la Ville dans les centres.
- **La mise en relation étroite de la maison de repos, des résidences-services et du centre de jour** afin d'optimiser les services.
- **Le renforcement et la labellisation des services et des soutiens au maintien à domicile.**
- **La remise en service du taxi social** afin de permettre aux seniors de sortir de chez eux.
- **Le renforcement des activités de lutte contre l'isolement** des personnes âgées.
- **La promotion de la solidarité de proximité en soutenant les bénévoles.**
- **Etablir un plan canicule communal inexistant à ce jour.** Durant les périodes de fortes chaleurs, ce sont les personnes isolées ou fragilisées qui sont les plus sensibles. Certes, le centre de crise du Brabant wallon rappelle les mesures de précaution mais les services communaux, CPAS et agents de quartiers sont en première ligne pour agir concrètement sur le terrain. Nous proposons la mise en place d'un registre où les personnes faibles pourraient s'inscrire mais aussi de détacher une assistante sociale

du CPAS pendant les périodes de canicule (voire de grand froid) et mettre en place un réseau de bénévoles pour rendre visite à ces personnes.

## Les jeunes

Les organisations de jeunesse, tout comme les **maisons de jeunes ou les écoles de devoirs**, ont un rôle primordial à jouer dans le développement du jeune, que ce soit au niveau de l'épanouissement personnel, du travail pédagogique qu'elles effectuent ou de la formation des jeunes en vue de les muer en citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS).

La Fédération Wallonie-Bruxelles, les provinces et les communes participent au subventionnement des organisations et des mouvements de jeunesse de manière directe ou indirecte.

Financièrement les pouvoirs publics doivent poursuivre le soutien aux activités des organisations de jeunesse dans une logique de solidarité qui tienne compte des réalités de toutes les associations ainsi que de leur volume d'activités.

Nous pensons que la commune **peut avoir un rôle plus actif que l'octroi de subsides** aux diverses associations de jeunesse de la commune. **La Commune doit être à l'initiative d'événements ou d'activités** faites pour, avec et par les jeunes. Le jeune doit se retrouver au centre de cette politique en le responsabilisant et en lui faisant jouer un rôle d'acteur de première ligne. La jeunesse doit devenir le moteur des politiques qui la concernent.

Enfin, nous devons **encourager toute initiative d'éducation à la citoyenneté et à la participation citoyenne des jeunes** sans oublier qu'un jeune d'aujourd'hui était un enfant hier et sera un jour un aîné. La politique de la jeunesse doit donc aussi être pensée en termes intergénérationnels... lors d'activités culturelles, sportives ou folkloriques diverses.

### **Nous proposons :**

- **De soutenir la rénovation et la sécurisation des infrastructures** utilisées par les organisations de jeunesse sur la commune.
- **De mettre à disposition** de la jeunesse (organisée ou non) des infrastructures, notamment en termes de **locaux** et favoriser le développement de clubs de jeunes. Ces locaux doivent être en bon état et accueillants sachant que c'est aussi par-là que passe l'apprentissage du respect des choses et d'autrui...

- **De favoriser les partenariats entre les bâtiments publics, le monde de la culture et les organisations de jeunesse** afin de mettre à disposition des locaux, en période de vacances scolaires ou pendant les week-ends.
- De défendre **l'instauration d'un conseil consultatif de la jeunesse**, où tout jeune, même ne faisant pas partie d'une organisation ou d'un mouvement de jeunesse, pourra s'exprimer.
- **De créer un échevinat aux affaires étudiantes** : L'Université catholique de Louvain est l'institution qui accueille le plus d'étudiants en Belgique francophone. Depuis la création de l'Université, les étudiants se sont organisés en différents groupes afin d'animer les campus : l'assemblée générale des étudiants (AGL), les kots à projet, les régionales, les cercles. Pour nous, il est urgent de créer enfin de réels échanges constructifs entre le monde étudiant et la Ville en collaboration avec l'UCL qui soutient et encadre les associations étudiantes. Il est essentiel aussi de créer des synergies entre tous ces acteurs de terrain et l'association des habitants (AH).
- **D'encourager les jeunes à entamer un service citoyen sur base volontaire.** À l'instar de ce qui se fait déjà en matière de bénévolat et de volontariat, la commune et le CPAS proposeront aux jeunes âgés entre 18 et 25 ans de s'investir durant plusieurs semaines au service du bien commun via des projets d'utilité collective (exemples : dans des secteurs d'aide aux personnes, de l'environnement, de l'éducation (écoles de devoirs, animations d'enfants...) ou de l'accès à la culture
- De poursuivre le développement du **conseil communal des jeunes.**
- De veiller à ce que les **activités** mises en place soient **mixtes, sans discrimination** de genre, afin de favoriser l'égalité et la place des jeunes filles dans la société et l'interculturalité
- **Favoriser des projets intergénérationnels** créateurs d'échanges entre les jeunes et les seniors.
- **De prendre les contacts nécessaires avec les TEC pour organiser une circulation de bus de nuit en semaine pendant l'année scolaire** afin de permettre aux étudiants de rentrer chez eux en toute sécurité après les soirées.

**Louvain-la-Neuve** est propice au développement de politiques de la jeunesse.

**Le centre d'Ottignies** est par contre moins fréquenté par les jeunes. Nous voulons **encourager de nouvelles activités** adaptées aux jeunes d'aujourd'hui comme le **skate-park** actuellement autorisé provisoirement sur le site des Bétons Lemaire, éventuellement un

espace graffiti encadré pour encourager leur créativité et expression. Aussi, nous proposons d'organiser dans la première année de la mandature, une **réflexion avec eux** afin de rendre le centre d'Ottignies plus attractif et plus vivant mais aussi respectueux des seniors !

Nous proposons également de voir avec eux comment organiser des activités adaptées à la jeunesse lors des fêtes de Wallonie et d'encadrer des activités liées à la découverte de la nature qui pourraient les sensibiliser aux problèmes environnementaux comme notamment la propreté publique (cigarettes, mégots...) mais aussi des activités socioculturelles adaptées, des jeux dynamiques et de plein air, tout en accentuant les sorties découvertes et ludiques...

## Les personnes en situation d'handicap

Les motifs d'exclusion sont nombreux mais il en est un qui est plus notable que tous : le handicap, qu'il soit physique, mental ou sensoriel. Quand l'accès à la ville est rendu impossible parce que les trottoirs sont trop hauts, parce que les commerces ou les services publics ne sont pas accessibles avec une chaise roulante ou en raison de places de parking inadaptées, la personne en situation de handicap peut développer un sentiment d'exclusion de la vie communale. Il faut aussi réaliser que si les problèmes d'accessibilité des PMR est une réelle problématique, pour les personnes porteuses d'autres handicaps, les obstacles peuvent être très différents....

**La commune doit tout mettre en œuvre afin de rendre les services communaux, les lieux culturels et les voiries accessibles à tous.**

Nous nous félicitons que la Ville ait déjà obtenu les labels « *Handicity* » et « *Eden* », et qu'elle dispose d'une assistante sociale « handicontact ». Nous pensons toutefois qu'on peut encore faire mieux ; nous voulons **une ville 100 % handicity**, au-delà d'un label, une ville qui réponde à **toutes les difficultés rencontrées** par les personnes en situation de handicap. C'est une question de mentalité. Nous pensons qu'une société tournée vers les personnes les plus faibles qui la composent est une société tournée vers toute personne ! En effet et pour ne prendre qu'un exemple, un aménagement urbain permettant la circulation, en toute sécurité et en tout confort d'une personne en fauteuil roulant est un aménagement dont peut bénéficier tout parent poussant une poussette, toute personne vieillissante etc.

**L'inclusion des personnes en situation de handicap doit être pensée de manière transversale et globale à chaque étape de l'élaboration d'une politique publique communale.**

**L'accessibilité doit être universelle (c'est-à-dire aux lieux, aux biens, aux équipements, aux services, à l'information) et pour tous quels que soient l'origine, la gravité, l'aspect provisoire ou permanent des incapacités de nos citoyens les plus faibles.**

**Nous proposons :**

- **De systématiser les parkings réservés aux personnes atteintes d'un handicap.**
- **De poursuivre l'aménagement des bâtiments publics, des voiries et des trottoirs** et faciliter l'accès aux transports en commun de façon à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et à celles souffrant de cécité ou de surdit .
- **D'augmenter le nombre de WC publics adapt s** car aujourd'hui tr s peu ont  t  recens s.
- **De tenir compte des « usagers faibles »** (personnes handicap es ou atteintes d'un d ficit sensoriel, personnes  g es, etc.) **dans les politiques de mobilit .**
- **De soutenir l'accueil de jour et les associations** qui viennent en aide aux personnes handicap es et   leurs familles.
- **De favoriser l'inclusion des enfants** en situation de handicap dans les **milieux d'accueil et/ou scolaires.**
- **D'encourager le recrutement de personnes porteuses d'un handicap sur le territoire de la commune** et de veiller   l'application des normes en vigueur concernant l'emploi dans les services publics.
- **De d velopper un conseil consultatif des personnes en situation d'handicap et d'attribuer   un  chevin cette comp tence sp cifique.**
- **De promouvoir le handisport et en faciliter l'acc s.**
- **De soutenir les associations culturelles** pour personnes atteintes d'un handicap et **favoriser les partenariats** entre les communes et les associations g rant le handicap.
- **D'engager ou former   l'administration communale, au moins une personne capable de communiquer en langue des signes.**
- **De former et de sensibiliser les agents communaux,** en contact avec la population, aux diff rents types d'handicaps de mani re   pouvoir accueillir et assister au mieux les citoyens les plus fragiles, quelles que soient leurs difficult s ou leurs handicaps. **Outre l'handicontact, une personne de r f rence au service population** doit  tre d sign e et form e ! Notre ambition est de pouvoir utiliser le symbole S3A cr e par l'UNAPEI pour permettre aux personnes avec un handicap intellectuel de rep rer

facilement les lieux qui leur propose un accueil, un accompagnement des prestations adaptés.

- **Que l'Administration se déplace chez les personnes en difficulté.** Avec les nouvelles technologies portables, ceci est tout à fait faisable sans engendrer de coûts élevés.
- De mieux prendre en compte le sentiment important d'insécurité dans l'espace public ressenti par les personnes porteuses d'un handicap mental **en sensibilisant les forces de police et les agents de quartier aux différents types de handicap.**
- **De créer des places d'accueil prioritaires pour les enfants en situation de handicap** dans les structures d'accueil de la petite enfance et de sensibiliser et soutenir les professionnels de la petite enfance dans la mise en place d'aménagement pour développer un lieu d'accueil inclusif.
- **D'encourager et soutenir les établissements scolaires qui s'inscriraient dans la voie de l'inclusion scolaire** mais aussi d'organiser l'accueil extra-scolaire de manière à ce que chaque jeune, y compris avec un handicap, y ai sa place.

#### **4.5. Le bien-être animal**

Les politiques régionales du bien-être animal doivent pouvoir compter sur l'action quotidienne des communes car elles sont en première ligne et vivent au quotidien les réalités de terrain, en particulier pour ce qui est des animaux domestiques.

Selon les derniers chiffres disponibles, il y aurait 1,4 million de chiens et 2,1 millions de chats domestiques en Belgique. En Wallonie, on compte près de 679 000 chiens et 896 000 chats. Ces chiffres suffisamment éloquents révèlent la nécessité d'une plus grande sensibilisation au bien-être animal dans les communes. Chaque année, plus de 56.000 animaux sont recueillis dans des refuges.

**Pour nous, la protection animale est une priorité.**

**Nous proposons :**

- **Une « police du bien-être animal » dans notre commune.** Budgétairement neutre, cette initiative procède simplement d'une réorganisation locale à travers l'affectation d'un inspecteur désormais formellement chargé de la problématique des maltraitements envers les animaux. Cette proposition s'inscrit dans une volonté de plus grande synergie entre la commune et la police dans la gestion des maltraitements animales.

- **Une responsabilisation des futurs propriétaires d'animaux de compagnie.** Nous soutiendrons toute initiative locale allant dans le sens d'une plus grande responsabilisation des futurs propriétaires d'animaux domestiques. Acquérir un animal domestique requiert un comportement responsable pour le bien de l'animal ainsi que des personnes qui l'entourent.
- **Un Espaces de liberté pour chiens.** Nous soutiendrons également toute initiative locale améliorant la cohabitation hommes/animaux dans les espaces publics. L'établissement d'espaces dédiés aux chiens constitue une réponse cohérente aux problèmes rencontrés dans les espaces publics où la cohabitation pose parfois des problèmes d'ordre pratique.
- **D'encourager la stérilisation des chats errants** via des conventions avec les vétérinaires locaux ou associations locales de protection animale.
- **D'encourager la création de cimetières pour animaux domestiques.** A l'heure actuelle, enterrer son animal domestique dans un jardin est interdit. Or, il y a très peu de solutions proposées aux maîtres si l'on excepte l'incinération ou l'équarrissage. Pourtant, le lien affectif peut être très fort et doit être respecté.

## **4.6. Le sport et la santé**

### **Le sport**

L'activité physique et le sport en général sont vecteurs de santé. Nous voulons lutter contre la sédentarisation actuelle en promouvant la pratique régulière d'un sport.

Le sport est aussi un vecteur d'éducation, de valeurs et d'échange multiculturel. Il joue un rôle sociétal important comme vecteur d'intégration, de participation et d'appartenance.

**Le sport implique la solidarité mais aussi et surtout le respect de l'autre et des règles, le fair-play, le goût de l'effort, le mérite, le dépassement de soi, autant de notions fondamentales à acquérir dès le plus jeune âge.** A nos yeux, il doit donc être une priorité de la Ville car il permet de prévenir la délinquance et constitue un levier de protection et d'émancipation de la jeunesse.

Notre commune dispose déjà d'un certain nombre d'infrastructures sportives. Il faut les valoriser de manière optimale et les compléter pour toutes les disciplines pour lesquelles cela est nécessaire.

Notre ambition est d'augmenter et de faciliter l'accès au sport pour tous.

**Nous proposons :**

- **Des chèques sport** pour tous les jeunes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve âgés de 6 à 18 ans.
- **D'analyser** en collaboration avec certains clubs sportifs et le Centre sportif local intégré d'OLLN (CSLI), des **affiliations temporaires avec forfaits modiques** dans les clubs pour enfants afin qu'ils puissent choisir le sport qui leur convient le mieux. Cela permettrait de faire découvrir les sports aux enfants et donnerait une certaine promo aux clubs (par ex : les parents inscriraient leur enfant à 1 mois de hockey, puis 1 mois de tennis, puis 1 mois de foot...).
- **De favoriser des partenariats publics/privés** permettant l'organisation de manifestations sportives majeures.
- **D'augmenter le soutien logistique et organisationnel** des événements initiés par les clubs.
- **Un accompagnement** par des éducateurs permanents sur des terrains multisports de quartiers.
- **D'encourager et de soutenir les clubs sportifs dans l'accueil de jeunes porteurs d'un handicap.**

L'école étant un des premiers lieux de rencontre des jeunes avec le sport, la pratique doit y faire l'objet d'une attention particulière dès le plus jeune âge. Le sport à l'école ou plutôt l'éducation physique, est trop souvent le parent pauvre de l'enseignement. La commune doit oser lancer le débat au sein de l'enseignement communal avec les différents acteurs de l'éducation physique concernant la pratique du sport à l'école.

**Nous proposons :**

- **De poursuivre l'action sport à l'école** en association avec les clubs sportifs.
- **De susciter l'organisation d'une compétition multisports interscolaire ou parascolaire en collaboration avec les écoles de la commune, l'Adeps et éventuellement en partenariat avec d'autres communes.**

- **Que l'échevin des sports joue un rôle essentiel dans le dialogue** avec les professeurs de gymnastique et les écoles afin de donner plus d'importance aux activités physiques et de détecter les talents sportifs à haut potentiel.

## La santé

Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, l'évolution des technologies et des traitements constituent de véritables enjeux de santé publique. Si la grande majorité des politiques menées en matière de santé publique relèvent des niveaux de pouvoirs supérieurs, force est de constater que les communes jouent également un rôle majeur, notamment, en matière d'information, de prévention et de promotion de la santé. Proches des citoyens et des réalités de terrain, les communes peuvent non seulement devenir les coordinateurs des politiques de santé publique mais également travailler en tant que relais de l'information à destination de la population. Toujours plus soucieuses du bien-être de leurs habitants, celles-ci peuvent endosser de nouvelles missions via la mise en œuvre de politiques locales de santé publique.

Nous souhaitons une politique de santé dynamique et cohérente alliant proximité et efficacité.

Nous voulons aussi garantir au citoyen la liberté de choisir son médecin et l'organisation des soins qui répond le mieux à ses besoins.

### **Nous proposons :**

- **De développer la médecine préventive :**
  - par une information optimale et fiable à travers le bulletin communal et les médias avec et par TOUS les partenaires locaux de la santé ;
  - par des campagnes d'initiative locale avec la collaboration de et élargies à tous les partenaires médicaux, paramédicaux et sociaux de notre cité, dont le Cercle local des médecins généralistes (AGECOB), la Clinique St Pierre (hôpital de proximité local), le CPAS et tous les autres partenaires « structurés » (comme les maisons médicales au forfait ou non). Et puis aussi en relayant de manière optimale les campagnes initiées à d'autres niveaux de pouvoir (*Province, région, communauté, fédéral*) pour éviter les doubles emplois ! Ces initiatives cibleront tous les publics. Le milieu scolaire fera l'objet d'actions spécifiques en collaboration avec les PSE (Promotion Santé à l'Ecole).
  - L'expertise du Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS) du Brabant wallon sera également sollicitée.
- **D'appuyer toutes les initiatives pour une meilleure coordination des soins et services à domicile** dans le but de favoriser le maintien chez eux le plus longtemps possible de nos concitoyens âgés, malades ou invalides, avec la collaboration de

notre service de soins coordonnés de proximité CADO mais aussi de tous les autres services de coordination de soins, du CPAS, des mutualités et autres et bien entendu de tous les partenaires de santé du « terrain » dont le Cercle local des médecins généralistes, les maisons médicales et tous les prestataires indépendants ainsi que la clinique St-Pierre dans le cadre du « lien hôpital-domicile ». L'expertise du Service Intégré Soins à Domicile (SISD) du Brabant wallon, **ECCOSSAD** (*Espace de Concertation pour la Coordination des Soins et Services à domicile*) ainsi qu'une collaboration avec ce dernier seront sollicités.

- **D'assurer une attention à la problématique de la toxicomanie et des assuétudes** en collaboration avec le réseau développé en Brabant wallon dans ses dimensions préventives et de prise en charge. La maison médicale « Espace santé » s'est beaucoup impliquée dans cette problématique qui, pour l'alcool par exemple, est plus important qu'on ne le pense ; son expertise sera bien entendu sollicitée parmi d'autres !
- **D'améliorer l'accessibilité aux soins par un travail de sensibilisation des acteurs de santé et une collaboration dynamique avec le CPAS.** Il est évident que les problèmes de précarité et de pauvreté ont un impact négatif sur la santé et que, dans ce contexte, des solutions concertées doivent être encouragées. Si les maisons médicales au forfait constituent en cette matière une approche intéressante, d'autres prestataires médicaux et paramédicaux y sont sensibles et d'autres aides, initiatives et législations existent (par exemple le tiers payant social) et une information large à ce sujet doit être développée...
- **Les seniors font aussi l'objet de nos préoccupations** avec dans nos priorités la réalisation (enfin !) d'une maison de repos et soins « publique » comme précisé ci-avant.

## **4.7. La culture**

La culture est un facteur essentiel d'épanouissement et de socialisation. Elle renforce la participation des citoyens à la société. Elle joue également un rôle préventif des problèmes sociaux et de l'exclusion.

Culture, démocratie et liberté sont intimement liées. La culture revêt bien entendu un aspect de divertissement, de plaisir, d'épanouissement personnel mais elle est aussi un facteur de citoyenneté. Il faut dès lors tout mettre en œuvre pour garantir un véritable accès du plus grand nombre à la culture.

**En tant que Pôle culturel du Brabant wallon, notre commune doit être instigatrice d'innovation.**

L'investissement d'aujourd'hui dans l'éveil culturel des enfants est l'essor de la culture de demain. Nous souhaitons réaffirmer le lien entre l'éducation et la culture par l'intermédiaire de l'école. Nous considérons l'accès des enfants à la culture comme prioritaire.

**Nous proposons :**

**De réintroduire, dans le contexte scolaire,** des activités consacrées à la pratique culturelle et artistique.

**D'apporter un support aux écoles** afin qu'elles amènent les élèves à s'ouvrir aux différentes formes de cultures et à assister à des spectacles, des événements, des expositions etc. Il faut motiver les élèves, encourager les enseignants et convaincre les parents.

**D'organiser une fois par an un événement culturel réunissant les écoles de la commune** comme p.ex. une pièce de théâtre ou un spectacle musical.

**De faciliter la collaboration** entre les écoles et les académies.

Nous pensons que la culture ne doit en aucun cas dépendre de facteurs pécuniaires ou sociaux. **Elle doit dès lors être accessible à tous.** En tant que second niveau de pouvoir qui finance la culture, la commune joue dès lors un rôle important dans la vie culturelle via les subsides qu'elle accorde aux différentes associations culturelles ou événements culturels.

**Nous proposons :**

- **D'instaurer un système de chèque-culture** à destination des jeunes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve âgés de 6 à 25 ans.
- **De renforcer le mécanisme « article 27 »** donnant accès aux lieux et spectacles culturels à des prix planchers pour les personnes précarisées (et uniquement à celles-ci).
- **D'accentuer l'aide apportée aux comités des fêtes.**
- **De favoriser les partenariats publics/privés** lors de certaines organisations.
- **De soutenir le travail réalisé par nos bibliothèques.**

- **De favoriser l’interculturalité** par l’organisation d’événements où les communautés actives dans notre commune ont la possibilité, ensemble, de présenter leurs coutumes, traditions, folklores, gastronomies etc..

Il est essentiel de favoriser la présence de la culture dans cette sphère de vie qu’est la commune. Il faut donc veiller à ce que les « lieux de culture » soient/restent accessibles à tous, conviviaux, agréables mais aussi fonctionnels et suscitent l’expression artistique.

#### **Nous proposons :**

- **De poursuivre la rénovation du centre culturel** d’Ottignies en rendant possible la rentabilisation maximale de l’outil en revoyant les accès (y compris pour les personnes à mobilité réduite) et les espaces permettant plusieurs activités au même moment.
- **De favoriser l’installation d’œuvres d’art dans les lieux publics** sous forme d’expositions temporaires ou d’implantations définitives.
- **De continuer à développer nos lieux de création artistique** comme le centre culturel, le théâtre Jean Vilar ou la ferme du Biéreau.
- **De mettre en avant des artistes locaux** par la réalisation ou le soutien à des réalisations tels que les parcours d’artistes.
- **De soutenir les activités du théâtre Jean Vilar à Louvain-la-Neuve.**
- **De permettre aux artistes et artisans locaux d’exposer et d’expliquer leurs travaux ou œuvres lors d’une fête des artisans et artistes.**

## **Chapitre 5 – Une utilisation harmonieuse de l’espace.**

### **5.1. La mobilité**

Nos centres urbains sont saturés, particulièrement aux heures de pointes. La commune n’a pas toute maîtrise dans ce domaine mais elle doit être à l’initiative et aux commandes de solutions innovantes et concertées.

L’importance des modes de déplacements doux n’est plus à démontrer et le transport individuel reste pour bon nombre de citoyens le seul moyen de déplacement efficace et fiable.

Comme les problèmes de mobilité ne s'arrêtent pas aux frontières communales, il est important qu'Ottignies-La-Neuve se dote d'un **plan de mobilité intercommunal en concertation avec ses voisins** (Court-Saint-Etienne et Wavre).

Nous devons aussi prendre toute la mesure des conséquences du développement urbanistique en termes de **mobilité**. L'augmentation du nombre **de logements doit être limitée à la capacité maximale admissible des voiries existantes ou conditionnée à la réalisation de nouvelles infrastructures routières structurantes**.

La Ville doit être l'interlocuteur privilégié des différents acteurs de la mobilité comme les sociétés de transports en commun (TEC, SNCB), les diverses associations (cyclistes, navetteurs, ...), la Région, l'Etat fédéral, etc.

Sachant que le TEC organise des circuits de ramassage scolaire pour amener les enfants à l'école la plus proche lorsqu'aucune ligne de bus régulière n'est accessible, **la Ville doit promouvoir le déplacement des étudiants en transports en commun** plutôt qu'en véhicules individuels. Un dialogue doit être engagé avec les TEC et les différents établissements scolaires pour unir les efforts et fixer une fréquence et des horaires répondant aux besoins des élèves du lundi au vendredi en période scolaire.

**Pour nous**, il est important de poursuivre l'**intégration des deux roues** dans les projets d'aménagement ou de rénovations des voiries mais pas exclusivement. Nous souhaitons en effet une politique de mobilité authentique à savoir « **vélo-friendly** » **mais sans exclure tous les autres modes de transports**.

Nous souhaitons également favoriser toutes les alternatives aux moyens de déplacement polluants tout en laissant à chacun la liberté du moyen utilisé.

**Nous proposons :**

- **La mise en place d'un plan de mobilité intercommunal en concertation avec nos voisins** (Court-Saint-Etienne et Wavre). Ce plan doit être cohérent et intégré, prévoyant la sécurisation des artères communales, établissant une politique concertée de stationnement conciliant les intérêts des riverains et des commerçants **et permettant, tout simplement, à chacun de se déplacer en toute liberté**.
- **La création d'une navette inter-quartiers communale ou supra communale** qui permettra de se déplacer entre les différents quartiers de la commune et vers les différents services (gares, écoles, hôpital, commerces, lieux de loisirs...) durant une plage horaire la plus large possible. Cette navette inter-quartiers devrait prendre la forme **d'un petit véhicule hybride de rabattement** depuis les quartiers périphériques

jusqu'aux deux centres ville permettant ainsi aux personnes qui ne peuvent pas ou plus se déplacer à pied de s'y rendre. Cette proposition nous la faisons depuis 2006 et elle a depuis été reprise par tous les partis de la majorité sans jamais aucune concrétisation.

- **De repenser toute la circulation du centre d'Ottignies ;** ce centre étant déjà saturé surtout aux heures de pointe.
- **D'étudier la faisabilité de parkings de délestage,** si possible à proximité des entrées de la Ville et des arrêts de la navette inter-quartiers en concertation avec les communes voisines.
- **De faire des achats groupés de vélos à assistance électrique** à l'instar de certaines villes comme Namur (avec tous les services liés à cet achat) et d'en proposer l'achat aux citoyens au prix coûtant.
- **De poursuivre le recensement et la sécurisation des pistes cyclables.**
- **De développer une signalétique visible et spécifique aux cyclistes et piétons** (flèches avec temps de parcours et kilométrage indiqués).
- **L'aménagement d'une liaison piétonne et cycliste entre Wavre et Court-Saint-Etienne** le long de la vallée de la Dyle.
- **D'améliorer les sentiers et revoir leur système d'entretien** afin qu'ils soient tous utilisables, propres et sécurisés toute l'année.
- **De formuler des recommandations au TEC pour améliorer la pertinence des circuits** et des arrêts à des endroits ne gênant pas le trafic et d'assurer au mieux les correspondances avec les trains.
- **De se concerter avec le TEC** (en termes de limitation de vitesse, d'aménagement des voiries, horaires scolaires) afin d'**optimiser les lignes de bus existantes** mais aussi pour **créer de nouvelles lignes** afin de couvrir de nouvelles zones communales (comme par exemple au Bois des Rêves).
- **De renforcer le dialogue entre la Ville et les sociétés de Taxi.**

La **densité du trafic** est importante sur tout le territoire communal et l'offre en stationnements n'est pas suffisante. Nous pensons qu'il est important de **revoir les modes**

**de circulation** dans un souci de fluidité et de sécurité mais aussi d'apporter **une offre de stationnements adéquate**.

**Nous proposons :**

- **D'améliorer l'offre de parkings** (nombre, coût...).
- **De prévoir aux abords des commerces de proximité une zone gratuite limitée à 30 minutes** afin de favoriser l'accessibilité à ceux-ci par un maximum de clients.
- **De revoir les flux de circulation entre la vallée de la Dyle et l'arrière de la gare d'Ottignies** (Buston, Clinique, Petit-Ry) en poussant la SNCB à trouver une alternative à la situation actuelle. A cet égard et en particulier, même si nous apprécions l'installation des feux intelligents au carrefour de l'Europe à Limelette, nous considérons toujours que l'élargissement du pont de l'Europe améliorerait encore la fluidité du trafic à cet endroit.
- **De sécuriser tous les endroits fréquentés par les usagers dit « faibles »** (trottoirs, pistes cyclables).
- **De renforcer l'éclairage** ou d'apporter les aménagements nécessaires dans les zones où les accidents sont fréquents. Une vérification de l'éclairage de **tous les passages pour piétons** de la Ville sera faite au tout début de la mandature et les aménagements nécessaires seront réalisés.
- **De mettre en place une planification efficace des travaux** afin d'éviter l'asphyxie du trafic routier et les désagréments au niveau du commerce local. Cette planification doit se faire en concertation avec les commerçants concernés.
- **D'accompagner cette planification des travaux d'un plan de communication efficace et préalable**, il n'est plus question de prendre les riverains par surprise comme ce fut le cas en 2017 pour les riverains de l'Avenue Albert 1er.
- **De poursuivre la promotion du système de voitures partagées.**

Notre gare d'Ottignies est la plus importante de Wallonie en nombre de navetteurs et l'arrivée du RER va encore renforcer son importance. Elle est cependant dans un état déplorable. Les quais et ses accès sont totalement inadaptés, particulièrement pour les familles, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. **Nous veillerons particulièrement à la concrétisation rapide des promesses faites par l'actuel Ministre de la mobilité.**

Lors de l'octroi des permis du RER, **la majorité Olivier a manqué une occasion historique de négocier avec la SNCB** un réaménagement total de la gare et de ses alentours. Les projets pharaoniques dans des gares de moindre importance (Liège et Mons) ne peuvent que souligner cette passivité de notre Collège communal.

**Nous proposons :**

- D'interpeller par tous nos relais et sans relâche la SNCB afin de **hâter et d'amplifier les travaux de réaménagement de la gare d'Ottignies** qui doit être transformée dans son ensemble.
- **D'augmenter et de revoir au plus vite l'offre de parkings** près de la gare d'Ottignies sans induire un trafic qui saturerait les voies d'accès pour les transports publics.
- **De repenser les alentours de la gare d'Ottignies et d'améliorer la zone « Kiss & Ride »** (endroits où débarquer/embarquer des passagers) qui actuellement pose des embarras de circulation aux heures de pointes.
- D'encourager dans les 2 gares principales de notre Commune ou à proximité directe une **offre de services comme une crèche ou un magasin de proximité** afin de limiter le nombre de trajets supplémentaires entre la gare et le domicile.

Enfin, **la gestion des parkings** doit être revue de fond en comble **sur l'ensemble du territoire de la commune et sur Louvain-la-Neuve en particulier avant 2025**. Il faut donc se mettre au travail. Si nous reconnaissons et respectons la concession pour la gestion des parkings sous-terrain accordée à la société privée actuellement propriétaire, nous pensons que la Ville a un rôle prépondérant à jouer lors du **renouvellement du permis d'exploitation de ces parkings**. Elle devra jouer son rôle d'intermédiaire entre les différents acteurs à savoir, le gestionnaire, l'UCL et les commerçants.

Elle devra poursuivre l'objectif premier de diminuer le coût exorbitant de ces parkings, pousser à une tarification par quart d'heure et non plus par heure et prévoir quelques parkings gratuits pour les 30 premières minutes de stationnement. Nous nous engageons à agir dans cette problématique criante ainsi que **pour supprimer la taxe communale sur les parkings**.

## **5.2. L'aménagement du territoire.**

Durant la dernière mandature, le Collège communal a, sans réflexion globale notamment sur la mobilité, révisé le Schéma de Structure Communal (SSC) adopté en 1993 (modifié en 1997

pour la construction de l'Esplanade) ainsi que le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) avec pour seul but d'augmenter les densités autour des gares et au centre-ville. Ainsi d'une densité actuelle de plus ou moins 30 habitations à l'hectare dans le centre d'Ottignies, le SSC préconise désormais une densité « non limitée ». Avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de Développement territorial (CoDT), le SSC est devenu le Schéma de Développement communal (SDC) et le RCU, le Guide Communal d'urbanisme (GCU).

Nous ne partageons pas cette conception et souhaitons au contraire protéger nos quartiers de la pression des promoteurs qui, forts des orientations avouées des 3 partis actuellement au pouvoir (ECOLO/CDH/PS), cherchent à agrandir leurs projets en proposant des densités de plus en plus élevées (voir les projets à l'avenue des Combattants, le terrain des Bétons Lemaire, Benelmat, le Piroy, la Boissette, le Château Balzat, le Stimont, le quartier Courbevoie etc....).

Nous pensons que la Ville doit garder la maîtrise de l'aménagement de son territoire sans se laisser imposer des projets par des promoteurs dont les objectifs de rentabilité ne sont pas en adéquation avec les besoins de la population.

Pour nous, il faut **remettre le citoyen au centre de l'aménagement du territoire** et non poursuivre des projets démesurés à l'encontre d'avis massifs des habitants.

**Nous souhaitons privilégier les objectifs suivants :**

1. Poursuivre le développement de **Louvain-la-Neuve** dans les limites du raisonnable et du Plan Directeur original dont le souci était de permettre un développement urbain à taille humaine. Les habitants de Louvain-la-Neuve doivent pouvoir continuer à accéder à pied ou en vélo aux divers commerces, auditoires et services communautaires.
2. Maintenir sur les hauteurs **d'Ottignies** (Céroux, Petit-Ry, Rofessart et Limelette) le caractère semi-rural et l'environnement vert et aéré de ces quartiers. A ces endroits, la densité ne doit pas être augmentée et ce, tant pour des questions de respect desdits quartiers et des habitants, que pour des motifs de mobilité. L'augmentation trop forte du nombre d'habitants dans ces quartiers engendrerait une augmentation proportionnelle des flux automobiles et risquerait, à terme, de paralyser totalement la circulation dans certaines parties de notre commune. De plus, la préservation de certaines zones non construites permettra naturellement des retenues d'eau et donc d'écartier le danger de débordements de la Dyle (Ottignies, Court-Saint-Etienne, Wavre).

3. Nous nous engageons à agir **pour tous les quartiers de la commune**, en respectant les particularités de ceux-ci et en tenant compte des souhaits exprimés par les actuels habitants. Ces derniers doivent être consultés préalablement à tout projet d'envergure en matière de logements (+ de 15 logements) ou en matière de développement commercial susceptible de modifier considérablement le cadre de vie qu'ils ont choisis. Ainsi, nous trouvons inadmissible et irrespectueux que la majorité actuelle n'ait pas consulté les habitants de Louvain-la-Neuve avant de délivrer à l'unanimité en 2014 le permis socio-économique pour l'extension de l'Esplanade. Pour être efficace, une consultation de la population doit avoir lieu en amont du projet concerné et pas après ; nous nous y engageons.

**Ottignies-Louvain-la-Neuve est une ville bicéphale dont il faut conserver les spécificités :**

**\*Louvain-la-Neuve** doit rester ce laboratoire urbain en perpétuel développement ;

**\*Ottignies (dont Limelette, Céroux et Rofessart)** sont les parties de la ville à la campagne. Elles doivent conserver leur caractère semi-rural et leur environnement vert, aéré et convivial.

**Développer à la fois Ottignies et ses quartiers et Louvain-la-Neuve sans transformer l'entité en banlieue de Bruxelles est essentiel à nos yeux !**

**Nous proposons :**

- De mettre en place **endéans les 6 premiers mois de la nouvelle mandature**, avec une participation citoyenne la plus large possible en incluant tous les mandataires politiques, une **nouvelle réflexion globale pour l'aménagement du centre d'Ottignies** jusqu'aux abords de la gare (de la gare de Mousty à la gare d'Ottignies) ; En effet, différents outils urbanistiques imbriqués à l'image des « *poupées russes* », coûteux et superfétatoires ont été mis en chantier dans la dernière mandature rendant la lecture de ceux-ci presque illisibles et s'écartant de l'objectif recherché. Nous pensons en effet, qu'il faut redéfinir l'aménagement du centre d'Ottignies avec **un partage équilibré des fonctions**, la **fixation d'une place du centre** et la **mise en œuvre autour de celle-ci d'un véritable cœur de ville** (inexistant à ce jour), dynamique et invitant la population à s'y retrouver en toute convivialité. La connexion de **ce centre-ville avec celui de Louvain-la-Neuve** doit également être repensée en liens avec la politique de mobilité intra-communale (Court-Saint-Etienne, Wavre).
- De mener une **réelle réflexion avec la participation des commerçants** sur **l'augmentation de l'attractivité commerciale du centre d'Ottignies**. Une attention

toute particulière sera accordée au rôle central que pourrait jouer le Boulevard Martin ainsi qu'aux commerces de proximité en octroyant à ces derniers des aides éventuelles si nécessaire, surtout en périodes de travaux de longue durée.

- De lancer une réflexion sur l'**amélioration de l'architecture, la rénovation du bâti et l'aménagement des espaces publics**. Notre centre-ville historique d'Ottignies doit être modernisé et trouver une nouvelle attractivité et convivialité. Nous porterons une attention toute particulière à la rénovation du centre culturel.

Pour nous, **ces 3 dossiers doivent être mis en chantier immédiatement**. Les schémas, règlements ou plans devraient être adoptés dans les trois premières années de la mandature.

**Nous nous engageons à :**

- **Être attentifs à un développement réfléchi et harmonieux** pour l'ensemble de la commune en acceptant une **diversité de logements** (en ce compris des appartements, des maisons mitoyennes, des villas, des habitats groupés et des logements sociaux) et en acceptant, dans la mesure du possible et du respect des normes d'habitabilité, **la subdivision des biens** pour économiser le terrain. La majorité actuelle ne semble encourager que des immeubles à appartements, des logements toujours plus petits et des parkings de plus en plus étroits avec un effet pervers sur la pression foncière.
- **Revoir, voire réduire, certaines densités prévues par le SDC**. En effet, celui-ci suggère une densité de logements jusqu'à plus de 4 fois le niveau actuel dans certaines zones de la commune (comme à Ottignies depuis la porte de Limelette jusqu'à la gare de Mousty). Il faut mettre **fin à cette démesure qui ne tient pas compte notamment des enjeux de mobilité**. Si nous comparons avec les autres villes du Brabant Wallon, force est de constater que nous ne sommes pas à la traîne dans ce domaine. Pourquoi vouloir sans cesse construire de nouveaux logements au détriment des services de proximité et donc de la qualité de vie de tous nos citoyens?
- **Encourager** -non pas des projets gigantesques tels que ceux des « Bétons Lemaire », « Benelmat » ou du « Château Balzat » mais bien **des projets qualitatifs intégrés dans leur cadre urbain** (comme par exemple une résidence-services pour personnes âgées, une école, etc.), dans des endroits adéquats du centre, dans le respect du voisinage, de l'environnement et en veillant à ce qu'ils soient bien desservis par les transports en commun tout en respectant la capacité maximale possible du réseau routier actuel... **Nous voulons préserver notre ville à la campagne...**

- **Encourager les nouveaux lotissements à taille raisonnable offrant des espaces de partage** comme par exemples un parking avec des emplacements de stationnement pour les invités, un parking à vélos commun, un local partagé pour le tri des immondices, éventuellement une buanderie, un potager, un terrain de jeux, une zone de barbecues communs etc. Ces zones communes internes devraient permettre de rationaliser certains espaces et d'optimiser certains services en toute convivialité !
- **Faire preuve de proactivité** concernant le **respect du caractère unifamilial** de nombreux biens de notre Commune et particulièrement à Louvain-la-Neuve. Les nombreuses colocations dans des quartiers résidentiels génèrent en effet nombre de nuisances et sont inadaptées à la destination des biens en question.

Nous sommes favorables à la création d'hébergements insolites pour autant que les règles d'urbanisme en vigueur et l'environnement soient respectés. Nous pourrions même envisager avec bienveillance la possibilité d'autoriser des logements containers modulaires, faciles et rapides à mettre en œuvre.

### **5.3. Le logement.**

Ottignies-Louvain-la-Neuve compte aujourd'hui plus de 10% de logements sociaux. Ce chiffre est bien supérieur à la moyenne du Brabant wallon et cela grâce à différentes sociétés de logement social.

**Nous ne souhaitons pas descendre en dessous de ce niveau car il s'agit d'un devoir de solidarité mais notre commune ne doit pas avoir vocation à accueillir toutes les difficultés sociales du centre du Brabant wallon.** Cela ne correspond pas à la mixité sociale que nous défendons.

Les nouveaux projets devront offrir une vraie mixité en intégrant tout type de logement.

Enfin, parce que l'émancipation de chacun est au cœur de notre projet, nous souhaitons **favoriser l'acquisition de logements sociaux par les locataires occupants.**

Comme ailleurs dans le Brabant wallon, notre commune connaît une hausse continue des prix de l'immobilier. La plupart des jeunes doivent donc « s'exiler ». Nous souhaitons permettre à des jeunes ottintois-néo-louvanistes de devenir propriétaire dans leur commune.

## Nous proposons :

- **D'encourager** les investissements nécessaires à la rénovation **lourde et aux économies d'énergie dans le parc immobilier public.**
- **D'encourager la vente des logements publics à leurs locataires.**
- **De créer encore 150 nouveaux logements publics locatifs** sur la législature via les Sociétés de Logements de Service Public (SLSP). Il y a environ 200 demandes de ménages de la Ville en attente.
- **De créer des logements d'attente gérés par la Ville.** Le système à points mis en place par le Gouvernement wallon ne permettant pas de réserver les logements publics des SLSP prioritairement à nos habitants, **la Ville doit pouvoir offrir une possibilité d'hébergement d'urgence à tous ses citoyens en difficulté sociale.** Pour ce faire, la Ville conventionnera avec les SLSP un nombre suffisant de logements sociaux qu'elle prendra directement en location. Ces logements hébergeront exclusivement des citoyens d'Ottignies–Louvain-la-Neuve en attente d'une attribution dans un logement social géré par une SLSP. La Ville y réservera en priorité l'accès à ses concitoyens domiciliés.
- **De créer des logements acquisitifs à prix raisonnable.** Le secteur immobilier privé atteint des niveaux tels que nos jeunes ménages n'arrivent plus à acquérir un logement dans leur propre commune. Il y a donc un besoin public non rencontré par le secteur privé et la Ville doit dès lors y répondre avec tous les outils dont elle dispose. **50 nouveaux logements et/ou terrains à bâtir à coûts modérés seront initiés sous la législature** via une collaboration active avec la Régie foncière provinciale, les sociétés de logement de service public (SLSP) et tous les autres opérateurs potentiels pour autant qu'ils puissent apporter un appui efficace aux projets.
- **D'utiliser les outils publics existants** pour agir activement sur la gestion des réserves foncières disponibles et en créer de nouvelles via une politique d'aménagement du territoire qui permettra de mettre sur le marché immobilier des biens et terrains d'une valeur inférieure au marché et accessible à la classe moyenne.
- **D'offrir une aide fiscale locale à l'acquisition de son logement.** Nous mettrons en place ce mécanisme d'aide **par le remboursement des centimes additionnels communaux au précompte immobilier.** Moyennant le respect de certains critères (ancienneté dans la commune, niveau maximum de revenu et de revenu cadastral...),

**la part communale du précompte immobilier sera remboursée pendant les 7 premières années :**

- a. Aux acquéreurs de leur premier logement et âgés de moins de 35 ans
  - b. Aux locataires de logement sociaux qui se porteront acquéreurs de leur logement
  - c. Aux acquéreurs de logements moyens construits et/ou subventionnés par les pouvoirs publics ou des sociétés mandatées par ceux-ci.
- D'imposer un **quota de logements à prix modérés** dans les charges d'urbanisme des futurs grands projets immobiliers.
  - De fixer en toute transparence les conditions d'acquisition sur le futur quartier ATHENA à Lauzelle en collaboration avec l'UCL et la Régie foncière provinciale.

Ottignies, le 1<sup>er</sup> septembre 2018

Pour la Liste OLLN 2.0-MR,

**Bénédicte KAISIN-CASAGRANDE**

Candidate-bourgmestre à Ottignies-Louvain-la-Neuve

-----